# Contact patrimoine



LA LETTRE INFO DE VOS PLACEMENTS





### Sommaire

Edito	
Les Français et la finance durable	р.3
Dossier	
Investir de façon durable et responsable, c'est possible!	p.4
Bien gérer vos intérêts	
Où consulter les unités de compte proposées par MAAF Vie et comment investir sur ces supports ?	p.7
Actualité	
Nouvelle classification des SCPI et des OPCI	p.9
La chronique de Laurent David	
Une fiscalité qui devra encore verdir!	p.11
Nos experts vous répondent	
Avis d'imposition et plafond d'épargne retraite	p.12
Transformation d'une assurance vie monosupport en contrat multisupport	p.13
Connexion à l'espace MAAF Vie	p.14

< 2 > Janvier 2022



**Geoffroy Brossier**Directeur général de MAAF Vie

#### Édito

#### Les Français et la finance durable

En septembre dernier, l'Autorité des marchés financiers (AMF) s'est fait l'écho de deux études portant sur la perception des produits financiers responsables par les Français et les attentes des épargnants. La première, menée en juin 2021 par OpinionWay\* sur un échantillon représentatif de la population, révèle que 76 % des Français considèrent que l'impact des placements sur la qualité de l'environnement est un sujet important. Une sensibilité qui pousse, selon cette même étude, plus de la moitié de nos concitoyens à prendre en compte les enjeux de développement durable en matière d'épargne. 17 % des Français ont d'ailleurs déjà sauté le pas et détiennent, dans leur assurance vie, leur PEA, leur PER ou leur compte-titres au moins un placement responsable et 72 % d'entre eux affirment en être satisfait. La seconde étude, réalisée à la même époque par CSA Research\*, fait, quant à elle, apparaître que les notions de placement durable ou responsable, d'ESG et d'ISR restent encore floues pour nombre d'épargnants. Qu'en outre, le vocabulaire employé est jugé trop technique et décourageant. Autant de raisons qui nous ont poussé à revenir sur le sujet de la finance durable et responsable dans ce numéro de Contact Patrimoine afin d'en rappeler les principes et de réaffirmer l'engagement de Covéa et MAAF en la matière.

\*Études menées en juin 2021, citées par l'AMF (www.amf-france.org)



Investir **de façon durable et responsable,** c'est possible!

59 % des Français déclarent accorder une place importante aux impacts environnementaux et sociaux dans leurs décisions de placements (source IFOP, les Français et la finance responsable, vague 4, sept. 2021). Ces chiffres montrent qu'une grande partie de nos concitoyens ont à cœur de donner du sens à leur placement et sont prêts à aller vers une épargne plus « durable et responsable ».

### Vers des placements plus responsables

Pour répondre à leurs souhaits, des établissements financiers ont fait le choix de sélectionner, dans certains de leurs fonds d'investissement, des entreprises qui prennent en compte dans leur modèle de développement des critères à la fois financiers et extra-financiers. Ces critères de sélection extra-financiers portent notamment sur l'environnement, les questions sociales et éthiques liées à la gouvernance. Ce sont les fameux critères ESG (1) (Environne->>



>> ment, Social, Gouvernance).

Avec ces placements « responsables », les épargnants peuvent donner du sens à leur épargne et contribuer à une économie plus vertueuse. Les fonds responsables séduisent, en outre, par leur performance financière. Il a été observé, notamment, que les entreprises qui présentent une notation ESG élevée ont eu une meilleure résilience au 1er trimestre 2020 face à la crise du Covid-19, comme le démontre une étude de Novéthic. Cette dernière (2), réalisée en avril 2020, mettait en lumière la surperformance de 397 fonds durables en actions par rapport aux fonds classiques, notamment dans la zone euro.

Afin de permettre aux épargnants d'identifier plus facilement les supports d'investissement respectant et appliquant les principes du développement durable, plusieurs labels ont été créés. Les plus notables en France sont : le label ISR, le label Greenfin et le label Finansol.

Ces différents labels ne poursuivent tou-

tefois pas tout à fait les mêmes objectifs. Le label ISR (Investissement Socialement Responsable) s'assure que les supports sélectionnent leurs actifs sur la base de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

#### « Mieux répondre à des préoccupations environnementales »

Le label Greenfin s'intéresse, quant à lui, essentiellement à la finance verte, c'està-dire aux supports qui retiennent les entreprises ayant un impact positif sur le climat et la transition écologique. Le label Finansol, quant à lui, privilégie les produits d'épargne qui contribuent au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et/ou environnementale comme l'accès à l'emploi et au logement ou encore, le soutien à l'agriculture biologique.

#### MAAF Vie s'engage

La thématique du développement durable existe également chez MAAF Vie. Nous nous sommes engagés dans cette voie depuis plus de 3 ans déjà, en proposant au sein de notre contrat d'assurance vie Winalto, des supports en unités de compte dédiées à l'ISR et aux investissements qui favorisent la création d'entreprises et la pérennité de l'emploi comme Covéa Actions Solidaires (classée 6 sur 7 en niveau de risque et avec une durée de placement conseillée de 5 ans) et Covéa Flexible ISR (classée 5 sur 7 en niveau de risque et avec une durée de placement conseillée de 5 ans). Des unités de compte labellisées ISR et Finansol.

Plus que jamais attentive aux enjeux de notre temps, qui constituent autant d'opportunités d'investissement dans des secteurs en plein essor, MAAF Vie offre, à compter du 1er janvier 2022, une nouvelle gamme de 4 fonds d'actions internationales qui répond à des préoccupations environnementales essen- >>

>> tielles: l'empreinte carbone (Covéa Aeris), la ressource en eau (Covéa Aqua), la transition énergétique et l'économie circulaire (Covéa Terra) et les modes de production et de consommation responsables (Covéa Solis).

Dans le détail, Covéa Aeris (niveau de risque : 6 sur 7 et durée de placement conseillée : 5 ans) participe à la décarbonation de l'économie en investissant dans des sociétés dont l'activité a un impact bénéfique sur la qualité de l'air. Covéa Aqua (niveau de risque: 6 sur 7 et durée de placement conseillée : 5 ans) est centré sur des valeurs liées à la thématique de l'eau, de son approvisionnement à l'optimisation de son utilisation. Covéa Terra (niveau de risque : 5 sur 7 et durée de placement conseillée : 5 ans) investit dans des sociétés ayant la volonté d'établir des modes de consommation et de production durable. Enfin, Covéa Solis (niveau de risque : 6 sur 7 et durée de placement conseillée : 5 ans) se concentre sur des sociétés potentiellement fortement



émettrices de gaz à effet de serre qui s'inscrivent dans la transition énergétique, soit par l'impact de leur activité sur la réduction des émissions, soit par leurs engagements de nature à réduire à long terme ces émissions. À noter que ces nouveaux supports d'investissement, qu'il est possible de retrouver au sein du contrat d'assurance vie Winalto et du Plan d'épargne retraite PER Winalto Retraite, devraient très prochainement arborer le label ISR et le fonds Covéa Terra, le label Greenfin.

À savoir: les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Cet investissement peut entraîner un risque de perte en capital supporté par l'adhérent. Les performances passées ne préjugent pas du niveau des performances futures.

<sup>(1)</sup> Évaluation des entreprises sur des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

<sup>(2) &</sup>quot;Les fonds durables confirment leur résilience en période de crise", 15 avril 2020 (https://lessentiel.novethic.fr/blog/)



## Où consulter les unités de compte proposées par MAAF Vie et comment investir sur ces supports?

Une vingtaine de supports d'investissement en unités de compte est proposée au sein du contrat d'assurance vie multisupport Winalto et PER Winalto Retraite. Il est possible d'y investir par le biais d'un conseiller financier, ou, en cas de gestion libre, en ligne.

Vous êtes détenteur d'un contrat d'assurance vie multisupport Winalto ou PER Winalto Retraite et vous avez opté pour la gestion libre afin de choisir vous-même vos supports d'investissement. Comment procéder?

## Les supports en unités de compte de MAAF Vie

Pour rappel, les unités de compte sont des supports d'investissement qui offrent un large choix de placement. Elles permettent, par exemple, de diversifier son épargne en se positionnant sur des actions, des obligations, de l'immobilier ou encore des actifs monétaires.

**Rappel:** les supports en unités de compte offrent un potentiel de performance sur le long terme en contrepartie de l'acceptation d'un risque de perte en capital supporté par l'adhérent.

Aujourd'hui, plus d'une vingtaine de supports d'investissement en unités de compte est proposée au sein des contrats d'assurance vie multisupport Winalto et PER Winalto Retraite commercialisés par MAAF Vie. Pour découvrir les principaux, il suffit de se connecter sur le site maaf.fr et d'ouvrir la rubrique « Supports d'investissement » de l'onglet « Épargne ». S'affiche alors un tableau reprenant le nom, le code

ISIN (code international utilisé pour identifier un instrument financier lors d'une transaction), la valeur liquidative et la performance en pourcentage (depuis le 1<sup>er</sup> janvier, depuis un jour, un an, trois et cinq ans) des supports en unités de compte de MAAF Vie.

### Des informations précises sur chaque support

En cliquant sur le nom du support, on accède à une fiche descriptive. Cette dernière indique l'orientation de gestion de l'unité de compte, sa zone d'investissement (France, Europe, monde...), son indice de référence, sa durée de placement minimale conseil-



lée et son niveau de risque qui varie sur une échelle allant de 1 à 7. Ce dernier donne une indication de la volatilité des performances passées et donc sur le profil de risque du support, sachant que plus la volatilité est élevée, plus le risque et l'espérance de rendement le sont également.

À savoir: Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Cet investissement peut entraîner un risque de perte en capital supporté par l'adhérent. Les performances passées ne préjugent pas du niveau des performances futures.

## Via un conseiller financier ou directement en ligne

Pour investir sur des unités de compte, vous pouvez vous adresser à votre conseiller financier MAAF Vie, qui vous apportera un conseil personnalisé en fonction de votre profil d'épargnant, de votre horizon de placement et de vos projets. Après avoir choisi la formule libre, vous pouvez également réaliser cette opération directement en ligne sur le site maaf.fr en vous

connectant sur votre « Espace MAAF Vie ». En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter notre assistance au 09 69 32 95 68, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 12h00 (appel non surtaxé).





#### Nouvelle classification des SCPI et des OPCI

Afin de rendre les sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) et les organismes de placement collectif immobilier (OPCI) plus transparents et accessibles au grand public, une nouvelle classification de ces supports d'investissement vient d'être définie par l'Association française des sociétés de placement immobilier (ASPIM). Jusqu'à présent, la « pierre-papier » était classée au sein de 4 catégories. Désormais, cette classification en comporte 7 : bureaux, commerces, résidentiel, logistique et locaux d'activités, hôtels, tourisme et loisirs, santé et éducation et alternatifs (toute autre typologie n'entrant dans aucune des catégories précédentes).

#### Point d'étape sur le Plan d'épargne retraite

Le Plan d'épargne retraite (PER) a fêté ses 2 ans le 1er octobre. À cette occasion, le ministère de l'Économie et des Finances a souhaité faire un point sur sa place au sein du marché de l'épargne retraite. Selon Bercy, fin septembre, près de 3,8 millions de Français étaient titulaires d'un PER (1,9 million de PER individuels et 1,9 million de PER collectifs). Des contrats qui représentaient des encours de l'ordre de 50 milliards d'euros. Un succès qui dépasse les espérances des pouvoirs publics qui ne pensaient franchir le seuil des 3 millions de contrats qu'en 2022.



#### L'ACPR met en garde le public contre les risques d'escroquerie



L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) vient de mettre à jour sa fameuse liste noire des sites ou entités proposant, en France, des crédits, des livrets d'épargne, des services de paiement ou des contrats d'assurance sans y être autorisés. En clair, il s'agit d'un listing des principales « arnaques » qui circulent sur internet. Ainsi, 371 nouveaux sites internet ou entités, identifiés par l'Autorité, ont été ajoutés à cette liste au cours du 3e trimestre 2021. Pour consulter cette liste, rendez-vous sur le site ABE info service (www.abe-infoservice.fr/liste-noire/listes-noires-et-alertes-des-autorites).

## Crédit immobilier : un accès plus strict

Dans une décision du 29 septembre dernier, le Haut conseil de stabilité financière (HCSF) est venu encadrer la délivrance des crédits immobiliers. Les banques doivent ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, veiller à ce que les candidats à l'emprunt ne consentent pas un taux d'effort supérieur à 35 % (mensualité rapportée au revenu mensuel). En outre, la durée des crédits immobiliers ne devra pas être supérieure, en principe, à 25 ans.

## Taxe foncière: +31,4 % en 10 ans

L'Union nationale des propriétaires immobiliers (UNPI) a présenté, en octobre dernier, les résultats de la 14<sup>e</sup> édition de l'Observatoire national des taxes foncières.

Une étude qui nous apprend qu'en l'espace de 10 ans (2009-2019), la taxe foncière a bondi de 31,4 % alors même que les loyers n'ont progressé que de 10 %, avec une inflation à 10,8 %.





« La Finance accélère son orientation vers des produits plus responsables »

La chronique de Laurent David

#### Une fiscalité qui devra encore verdir!

La fin de l'année 2021, consacrant un quasi-retour à la normale, devait marquer notre entrée dans le « monde d'après ». Un « monde d'après » tourné vers la transition écologique, virage jugé de plus en plus urgent par une majorité d'experts. Dans ce contexte, la Finance accélère son orientation vers des produits plus responsables, avec notamment ses labels ISR et ESG. Mais qu'en est-il de la fiscalité ? Pendant longtemps, celle-ci s'est bornée, en application du sacro-saint principe du pollueur payeur, à taxer les comportements les moins respectueux de l'environnement, au travers d'une ribambelle de taxes. La plus célèbre, la TICPE, taxe sur la consommation de produits énergétiques, plus connue sous son ancien petit nom de TIPP, frappe les carburants à la pompe. Mais la fiscalité se veut aussi parfois incitative. Exemple le plus emblématique : le crédit d'impôt mis en place pour les travaux d'isolation de la résidence principale, remplacé il y a peu par MaPrimeRénov', subvention qui connaît cette année un succès tel que l'objectif de demandes annuelles était atteint dès le mois d'août! Parfois, l'État joue même sur les deux tableaux, par exemple en taxant les pollueurs et en récompensant les bons élèves avec le fameux Bonus-Malus automobile. Mais au final, la France reste quelque peu à la traîne de ses partenaires européens en matière de fiscalité verte. Un retard qu'elle se devra de combler très vite pour atteindre ses objectifs de transition écologique et de neutralité carbone à horizon 2050!



## Avis d'imposition et plafond d'épargne retraite

En lisant mon avis d'imposition, j'ai pu remarquer qu'il comporte une rubrique mentionnant des plafonds d'épargne retraite. Pouvez-vous m'en dire plus ?

Réponse: Ces plafonds servent aux épargnants qui disposent d'un contrat d'épargne retraite comme un contrat Madelin, un Perp ou un Plan d'épargne retraite. En effet, les cotisations qu'ils versent dans l'un de ces produits peuvent être déduites fiscalement de leurs revenus, dans la limite d'un plafond. Les plafonds mentionnés dans l'avis d'imposition correspondent ainsi aux sommes maximales que vous pourriez déduire.



#### Transformation d'une assurance vie monosupport en contrat multisupport

Je suis titulaire d'un contrat d'assurance vie monosupport en euros depuis longtemps. Je souhaite transformer ce dernier en contrat multisupport. Vais-je perdre les avantages fiscaux que j'ai pu acquérir?

Réponse: Rassurez-vous! En opérant ainsi vous conservez l'antériorité fiscale de votre contrat, c'est-à-dire la date d'effet de votre contrat d'origine, et ainsi, ses conditions fiscales en cas de retrait et de décès.





#### Connexion à l'espace MAAF Vie

J'ai perdu le code confidentiel pour me connecter à l'espace MAAF Vie. Comment puis-je en obtenir un nouveau?

Réponse: Pour obtenir un nouveau code confidentiel, vous devez vous connecter sur le site maaf.fr, puis cliquer sur le bouton en haut à droite de l'écran : « Espace client MAAF Vie ». Là, dans la fenêtre de connexion, se trouve la mention « Code confidentiel oublié ». Il vous suffit de cliquer dessus, puis de remplir un formulaire permettant de vous identifier. Un nouveau code vous sera alors adressé par courrier ou par SMS.



## Contact patrimoine LA LETTRE INFO DE VOS PLACEMENTS

Contact patrimoine est une publication de MAAF Vie Société anonyme au capital de 70 102 881 euros entièrement versé RCS Niort 337 804 819 - Code APE 6511 Z - Entreprise régie par le Code des assurances N° de TVA intracommunautaire : FR 82 337 804 819 Siège social : Chaban - 79180 Chauray - Adresse postale : 79087 Niort cedex 9 - www.maaf.fr

Directeur de la publication : Geoffroy Brossier

Comité de rédaction : Sylvie Piou, Valérie Boinier-Sené, Michaël Jousseaume, Béatrice Savouré

Rédaction : Les Echos Publishing

Photo couverture : Krisana



Retrouvez, via ce QR code, toute l'actualité de votre épargne en assurance vie. Rendez-vous sur maaf.fr